

The United Nations System. Towards International Justice. WHITE, Nigel D. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2002, 335 p.

Lawrence T. Woods

Volume 35, numéro 1, mars 2004

Sécurité et identité nationale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008464ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008464ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Woods, L. T. (2004). Compte rendu de [The United Nations System. Towards International Justice. WHITE, Nigel D. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2002, 335 p.]. *Études internationales*, 35(1), 200–202. <https://doi.org/10.7202/008464ar>

terrain. Les chapitres 2 et 3 respectivement intitulés : *Reconstituting sovereignty : the creation of dispersed vertical and horizontal sovereignty* et *The Nation State : a constructed entity* nous offrent une réflexion originale et stimulante. On a bien compris que l'auteur n'aime pas l'État et son attachement à le relativiser amène le lecteur sur des pistes à notre connaissance peu explorées telle la théorie des souverainetés verticales et horizontales éclatées. Le chapitre 3 s'appuie sur une analyse historique dans laquelle l'auteur réalise avec bonheur une synthèse très claire de la genèse de l'État en général ainsi que de la genèse des nationalismes dans les Balkans. Le chapitre 1 intitulé *Human security and international Relations* est de facture plus classique. Les qualités de la synthèse qui est faite de la théorie de la sécurité humaine sont suffisamment rares pour mériter d'être soulignées. Ces qualités sont moins évidentes dans ce que nous appelons la deuxième partie qui est constituée des chapitres 4, 5 et 6, le chapitre 7 formant la conclusion. L'auteur a eu le courage comme il le souligne dans sa préface de ne pas se limiter à proposer une élaboration théorique sophistiquée. Il a voulu aussi faire une étude de cas pour vérifier dans la pratique ses hypothèses théoriques. L'exercice est courageux et effectivement trop souvent absent de ce genre de travaux comme il le souligne aussi. Saluons donc la prise de risque qui est méritoire. Il ne nous a pas semblé toutefois que l'auteur malgré toutes les précautions avait évité tous les écueils. Certes son analyse est très documentée mais on se perd parfois dans l'analyse factuelle, ce qui surprend d'autant plus que le contraste

est grand avec les chapitres consacrés à l'analyse théorique. Nous avons aussi l'impression que seules les variables susceptibles d'illustrer les préférences théoriques de l'auteur sont étudiées et que d'autres variables qui auraient moins « collé » avec ses hypothèses ont été laissées de côté. L'auteur a le courage de dire que finalement les accords de Dayton n'ont que très modestement contribué à mettre en place des mécanismes et des modes de fonctionnement qui vérifieraient ses hypothèses théoriques. Ce constat n'enlève rien à l'intérêt de cet ouvrage, bien au contraire. Il nous offre une réflexion novatrice qui mériterait d'être développée tant les très grandes crises internationales que nous connaissons et le délitement de nombre d'États appellent à « inventer » des solutions nouvelles pour parvenir à plus de sécurité. Un ouvrage original, peut-être moins parfait que bien d'autres publications, mais qui a le mérite d'ouvrir des pistes de réflexions.

Bernard LABATUT

Centre Morris Janowitz, IEP Toulouse

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### **The United Nations System. Towards International Justice.**

WHITE, Nigel D. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2002, 335 p.

S'il devait être utilisé comme unique ouvrage dans un cours d'introduction sur les organisations internationales, ce livre n'obtiendrait pas la note de passage. En tant que manuel d'appoint à un ouvrage plus intéressant dans le contexte d'un

cours de droit international, il se mériterait tout juste une note satisfaisante, surtout si l'on tient compte que l'auteur admet présenter son analyse des Nations Unies en grande partie d'une perspective juridique.

Au cœur de cet ouvrage très peu inspirant se trouve la recherche de réponses à des questions touchant le travail pratique des Nations Unies, ainsi qu'une évaluation de la façon dont ces opérations cadrent avec les valeurs onusiennes. Le terme conceptuel clé est « système », utilisé ici pour signifier une institution qui incarne et édicte le cérémonial de la gouvernance mondiale. Le terme est vu comme distinct des « systèmes » multiples et non coordonnés, ainsi que de l'ensemble de possibilités de conférences et autres activités également non coordonnées qui sont initiées sous les auspices de ce qui semble être une entité unique. White n'est pas intéressé à savoir si les Nations Unies sont une bonne ou une mauvaise chose, mais vise plutôt à identifier si, et en fin de compte comment, son « ordre juridique florissant » (p. 55) reflète certaines valeurs et peut être entendu comme un système qui exsude le pouvoir et l'autorité. L'auteur signale à juste titre que le veto des membres permanents du Conseil de sécurité est la faille la plus importante des Nations Unies (quoique l'on se demande si l'auteur avait à l'esprit la manière dont le veto a été utilisé avant l'invasion américaine de l'Irak en 2003), fournit des pistes de réflexion utiles sur le rôle des organisations non gouvernementales et de la société civile dans l'activité du système, et explore les efforts de l'organisation relatifs à la mise en œuvre et

à la protection de ses valeurs dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratisation, de la justice criminelle internationale, de l'environnement, des droits de la personne et du développement économique. L'ordre des chapitres consacrés à chacun de ces enjeux est par ailleurs instructif, dans la mesure où l'on peut considérer qu'il traduit les valeurs et l'opinion occidentales de l'auteur.

Fait troublant, il y a très peu de discussion sur la vie dans le monde ou le système international avant l'avènement des Nations Unies, ce qui révèle un traitement qui ignore grandement l'Histoire. L'ouvrage ne compte que trois références brèves et disparates à la Société des Nations, et lorsqu'il y réfère pour une première fois, l'auteur omet de la présenter et une connaissance de l'organisation est présumée. Ceci laisse donc très peu de place à la comparaison ou à l'enseignement des leçons de l'Histoire. Dans le chapitre de conclusion, on nous laisse avec une affirmation sinistre sur l'éventualité d'un retour en arrière dans l'avenir : « En dépit du fait que le système puisse évoluer et se développer vers une gouvernance de plus en plus importante, il n'y a pas d'inévitabilité dans ce processus. Il est possible qu'il soit renversé, mais il faudrait un effort soutenu de la part des États puissants et qui viserait à dénigrer les Nations Unies, à lui couper tout financement, et finalement à la rejeter » (p. 296).

Même si l'on retrouve une liste d'acronymes de trois pages à la fin du livre, juste avant une longue bibliographie et un index exhaustif, il y manque le texte de la Charte des Nations Unies, tout comme les autres

documents importants comme la Déclaration universelle des droits de l'homme. On devrait considérer leur inclusion dans les éditions subséquentes. De même, s'il est destiné aux étudiants de premier cycle universitaire, l'ajout d'une photo, d'une caricature, d'un tableau, d'un graphique, d'une figure ou d'un diagramme (de la structure des Nations Unies et de ses principaux organes, par exemple !) susciterait un intérêt et rendrait la lecture plus intéressante. Le système onusien est-il un sujet si ennuyeux qu'un auteur ou un éditeur ne puisse envisager d'utiliser des images pour améliorer la compréhension ? Est-ce là le problème de l'organisation ? Heureusement, d'autres ouvrages portant sur les Nations Unies démontrent que cela n'est pas le cas.

Lawrence T. WOODS

*American University of Sharjah  
Émirats arabes unis*

### **La contribution des Nations Unies à la démocratisation de l'État.**

MEHDI, Rostane (dir.). *Dixièmes rencontres internationales d'Aix-en-Provence, Colloque des 14 et 15 décembre 2001, Paris, Éditions A. Pedone, 2002, 238 p.*

Cet ouvrage qui reprend l'essentiel des dixièmes rencontres internationales d'Aix-en-Provence sur la contribution des Nations Unies à la démocratisation de l'État, s'interroge sur un sujet d'une première importance au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de se questionner sur le rôle des Nations Unies et plus généralement sur celui des organisations internationales et régionales à la démocratisation de l'État. L'ouvrage est organisé en trois parties : les stratégies de diffu-

sion et de promotion des valeurs démocratiques ; la démocratisation défaillante, les stratégies réactives multifonctionnelles des Nations Unies ; et démocratisation et souveraineté : l'impossible conciliation.

Le sujet relève d'une pertinente actualité, surtout en prenant en compte l'évolution récente du système international qui doit maîtriser quelques sujets d'ordre global avec la participation de l'ensemble des États. Et c'est justement dans la construction de ce nouvel ordre international post-bipolarité qui se veut plus ponctué dans le respect des droits de l'homme, que les Nations Unies ont fait une démarche conceptuelle et opératrice sur les liens entre le respect des droits de l'homme et l'instauration, le retour ou la consolidation de la démocratie.

Pour arriver à ce stade, le livre signale à plusieurs reprises l'importance de l'ouvrage de l'ancien secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, sur la nécessité de lier les droits de l'homme qui sont universels avec la démocratie et la paix. Cette liaison a pu être faite – comme le souligne le rapport introductif de Linos-Alexandre Sicilianos, à partir du moment où les Nations Unies ont pu se départir de la neutralité vis-à-vis des régimes politiques.

Une partie de l'ouvrage se consacre à s'interroger sur la mutation conceptuelle de l'impératif démocratique dans les rapports entre les Nations Unies et d'autres organismes internationaux et régionaux et les États. Dans ce sens on peut trouver des chapitres qui analysent ces rapports soit du point de vue de l'action des Nations Unies (Pierre Luisoni), soit en